

Edito



La Sauvetat « Petite Cité de Caractère »

Mes chers concitoyens,

Ce bulletin vous présente le budget prévisionnel 2019 afin que vous puissiez mieux connaître la situation financière de notre Commune : une situation saine malgré les transferts de charges de l'Etat et la participation à l'effort de redressement des comptes publics. Nous poursuivons donc les actions entreprises depuis de nombreuses années. Vous pourrez constater que l'équipe municipale, cette année encore, réalise des investissements importants sans accroître la pression fiscale, grâce au soutien conséquent de ses partenaires financiers.

Ce bulletin est aussi l'occasion, au terme du mandat, de faire un bilan de nos réalisations qui ont marqué l'évolution de La Sauvetat durant ces six dernières années. Le programme d'investissements régulier et planifié, que nous avons mis en place, témoigne de notre volonté de mettre en valeur l'espace public afin de révéler notre riche patrimoine et de préserver la qualité de notre cadre de vie. Comme vous pouvez le constater, au-delà d'une simple rénovation de l'espace public, nous avons refait à neuf tous les réseaux, ce qui se traduit par la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la majeure partie du territoire communal. Nous avons bénéficié pour ce faire de l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Département à hauteur de 80%. Ce fut un choix judicieux car aujourd'hui l'Agence de l'Eau dans son nouveau plan décennal réduit drastiquement ses subventions et le renouvellement des réseaux coûtera désormais très cher à la collectivité. Pourtant, maintenir à niveau le capital des infrastructures des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales, d'eau potable, est nécessaire du point de vue de l'équité intergénérationnelle et pour l'avenir dans un contexte de bouleversement climatique.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) arrivent à leur terme. L'enquête publique terminée, les dernières modifications seront apportées pour une validation définitive par Mond'Arverne Communauté en fin d'année. Le PLU vise à rationaliser et maîtriser l'urbanisme en respectant les directives du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) mais aussi à maintenir et préserver les zones agricoles et la qualité de notre cadre de vie.

La Sauvetat est un village où il fait bon vivre. Aussi je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui au quotidien participent au bien être des habitants :

- les élus et les membres du CCAS qui sont à l'écoute et engagés au service des autres : ils ont le souci d'améliorer et de rendre la vie plus harmonieuse grâce à un engagement sincère et permanent,
- les employés, qui sont quotidiennement au service de la population et agissent avec compétence et disponibilité,
- les enseignantes qui ont la lourde responsabilité de former les futurs citoyens, de faire progresser l'individu socialement vers le vivre ensemble,
- les bénévoles de la bibliothèque pour leur dévouement et leur gentillesse qui font de la bibliothèque un lieu de rencontres et d'échanges,
- les associations avec tous les bénévoles qui les composent, qui enrichissent et dynamisent la vie du village,
- les acteurs économiques, artisans et commerçants, qui sont les éléments structurants du lien social de notre village.

Merci à toutes ces forces vives qui font l'attractivité de La Sauvetat.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite une belle rentrée.



Bernadette TROQUET
Maire de La Sauvetat
Conseillère départementale
Vice-Présidente de
Mond'Arverne Communauté



01

INFORMATIONS

Visite de Madame la Préfète, de Monsieur le Président du Conseil départemental

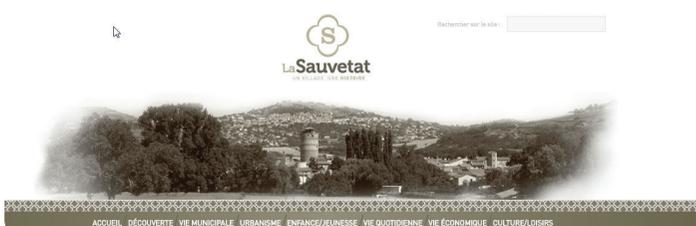
Nous avons eu l'honneur d'accueillir dans notre commune Madame la Préfète et Monsieur le Président du Conseil départemental pour une visite inaugurale des travaux d'embellissement de La Sauvetat réalisés depuis une décennie.



01 INFORMATIONS

Site Internet

Consultez le site officiel de la commune de La Sauvetat www.la-sauvetat.fr



Le distributeur de pain

Il se situe maintenant à côté de l'agence postale rue du Lavoir. Cette machine est toujours alimentée par le boulanger de Plauzat.

Mutuelle santé village

L'opération « Mutuelle santé Village » est reconduite **afin de faciliter l'accès aux soins de santé pour tous les habitants.** Permanence de la Mutuelle PRECOCIA en mairie de La Sauvetat Mercredi 25 septembre de 10h à 12h

Carte Nationale d'Identité Passeport

La Sauvetat n'est plus habilitée à les délivrer. Vous devez vous adresser à la Mairie des Martres-de-Veyre (mairie la plus proche) qui vous accueillera **SUR RENDEZ-VOUS.** Renseignements sur www.demarches.interieur.gouv.fr

Mesure de vigilance pour l'usage de l'eau

Madame la Préfète du Puy-de-Dôme a pris un arrêté portant sur les mesures de vigilance pour les usages de l'eau à partir des réseaux d'eau potable et pour les prélèvements dans le milieu.

Les usagers du département sont tenus de modérer leur consommation afin de préserver durablement cette ressource précieuse. Les arrosages sont interdits de 8h à 20h.

Ces mesures s'appliquent depuis le 12 avril et jusqu'au 30 septembre 2019.

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/secheresse-des-mesures-de-restriction-des-usages-a7748.html>

Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale, située rue de la Mairie à côté de l'Espace Culturel, est ouverte tous les dimanches de 10h à 12h.



Rappel des services à disposition ☎

Gendarmerie de Veyre-Monton	04 73 69 60 16
Centre Communal d'Action Sociale à la Mairie de La Sauvetat	04 73 39 52 55
Assistantes sociales (Les Martres-de-Veyre).....	04 73 39 65 60
CLIC (Centre Local d'Information et Coordination Gériatrique) à Billom	04 73 60 48 85
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) à Authezat.....	04 73 39 58 11
Maison Départementale de la Personne Handicapée à Clermont-Ferrand.....	04 73 74 51 20
Conciliateur de justice	04 73 42 63 96
Mission Locale (Cournon)	04 73 84 42 76
Pôle Emploi (Cournon).....	04 73 69 44 58

NUMÉROS UTILES

SAMU.....	15
POMPIERS.....	18
CENTRE ANTI-POISONS.....	04 72 11 69 11
ENFANCE MALTRAITÉE	119

01

INFORMATIONS

Liste électorale Ce qui change en 2019

Entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, la réforme de la gestion des listes électorales vise à simplifier le processus d'inscription pour les électeurs et à faciliter la gestion des listes électorales avec la création du Répertoire Electoral Unique (REU), qui centralise les listes actualisées en temps réel.

POUR LES ÉLECTEURS :

Le principal changement est la date limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre. Désormais, **il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.** Même s'il est toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement en mairie, les futurs électeurs peuvent également le faire en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr. Dorénavant, les électeurs pourront :

- S'ils sont âgés de moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, même s'ils résident dans une autre commune.
- S'inscrire sur la liste électorale d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant.
- Vérifier sur servicepublic.fr qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales.

Recensement Citoyen Obligatoire

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent être enregistrés afin d'être convoqués à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Inscriptions en mairie, avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Le site majdc.fr permet au Ministère des Armées d'établir le contact avec les jeunes pour la gestion de leur inscription à la journée de défense et de citoyenneté. La journée de défense et de citoyenneté est obligatoire pour les 16-25 ans. 800000 jeunes sont concernés. Les jeunes peuvent désormais créer leur compte sur leur espace dédié et sécurisé, choisir la date et le lieu de leur JDC (journée de défense et de citoyenneté), télécharger des documents et recevoir des informations sur les armées ou le service civique.



POUR LES COMMUNES :

Le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, centralise toutes les listes électorales, réduisant de ce fait la charge des communes dans la gestion des listes. L'INSEE est en charge de mettre à jour le REU à partir des informations qu'il reçoit (radiation pour décès, inscription d'office des jeunes majeurs). Les demandes d'inscriptions déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année. Radiations et inscriptions sont soumises à la commission de contrôle.

Recensement de la population 2020

Le prochain recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Cette enquête est très importante pour notre Commune. De sa qualité, dépend le calcul de la population légale par l'INSEE. Cette donnée détermine la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat, proportionnelle au nombre d'habitants, ainsi que le nombre de Conseillers municipaux.

Marie BONHOMME a été désignée par le Conseil municipal, coordonnateur communal. Ultérieurement un agent recenseur sera recruté. Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à cet agent.

Avant le début du recensement, une campagne d'informations sera réalisée : affichage municipal, site internet.

01

INFORMATIONS

Les commerces de proximité

PIZZERIA DU DONJON



Pizzas et burgers sur place ou à emporter

5 Rue du Lavoir
63730 La Sauvetat
Réservations au 06 86 14 16 34

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mercredi et dimanche de 17h45 à 21h30
- Jeudi vendredi samedi de 11h45 à 14h et de 17h45 à 21h30

VB COIFFURE

1 Rue de la Gazelle
63730 La Sauvetat
Tel : 04 73 39 57 83

Horaires d'ouverture :

- mardi et jeudi 9h - 12h et 13h30 - 18h30
- mercredi 9h - 12h, vendredi 9h - 18h30 non-stop
- samedi 8h30 - 16h30 non-stop



L'OPTION RESTAURANT



Chloé et Valentin vous accueillent à L'Option.

- de septembre à mai : les midis du mardi au dimanche et les jeudis, vendredis et samedis soirs
- de juin à août : midi et soir du mardi au samedi et les dimanches midis

Contact : 09 83 79 33 55
loption.restaurant@gmail.com

MOTO-PASSION

Neuf et Occasion toutes marques / Metteur au point
- Achat - Vente et Réparation

- Accessoires - Dépôt-Vente - Reprises
- Tél : 04 73 39 55 40 / Fax : 04 73 39 54 46**
Port : 06 80 27 47 70
motolasauvetat@yahoo.fr



Les artisans

DENKI

électricité générale

rue des Écoles
Tél : 06 50 04 35 57

EL CHAVAROT

Débarras, restauration d'objets divers.

1 rue de l'Ormeau
Tél : 06 60 15 69 48

HERMET CLAUDE

Électricité générale et petits travaux de bricolage

12 rue du Chemin Haut
Tél : 06 30 59 27 34
claud.hermet@orange.fr

FLORIPANTES

Cyril LAURENT vous propose différentes plantes pour tous les goûts.

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi 9h00 - 12h00 et 14h30 - 19h00

en saison, le dimanche 9h - 12h et 15h - 18h

2 route de Clermont
Tél : 06 17 48 62 20

GRADWOHL & PASCAL MENUISERIE

Activité : fabrication et pose de menuiseries sur mesures - charpente - couverture. Entreprise qualifiée RGE ECO Artisan. Installateur conseil VELUX

Place du Chapitel
Tél : 04 73 42 98 27
Mail : gradwohlpascal@orange.fr
www.menuiserie-gradwohl-pascal.fr

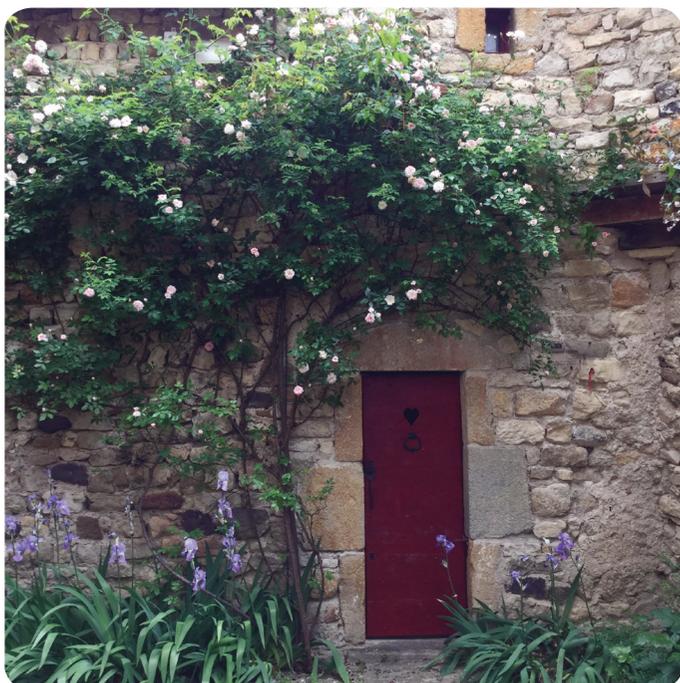
La municipalité rappelle aux artisans qu'ils sont invités à fournir leurs coordonnées pour une insertion gratuite, s'ils la souhaitent, dans le prochain bulletin.

02

FLEURISSEMENT

Ma commune au naturel

Succédant aux « Villes et villages fleuris », l'opération « Ma commune au naturel » organisée par le Conseil départemental, s'adresse aux communes qui s'investissent dans l'embellissement de l'espace public et l'amélioration du cadre de vie. La commune de La Sauvetat a posé sa candidature pour l'année 2019, après avoir été récompensée en 2018 par le prix départemental pour son mode de gestion rigoureux des ressources naturelles, son respect de l'environnement et le soin apporté à l'amélioration du cadre de vie par un village propre et fleuri.



03

LES FINANCES

Budget principal 2019

MAINTENIR LA QUALITE RECONNUE...

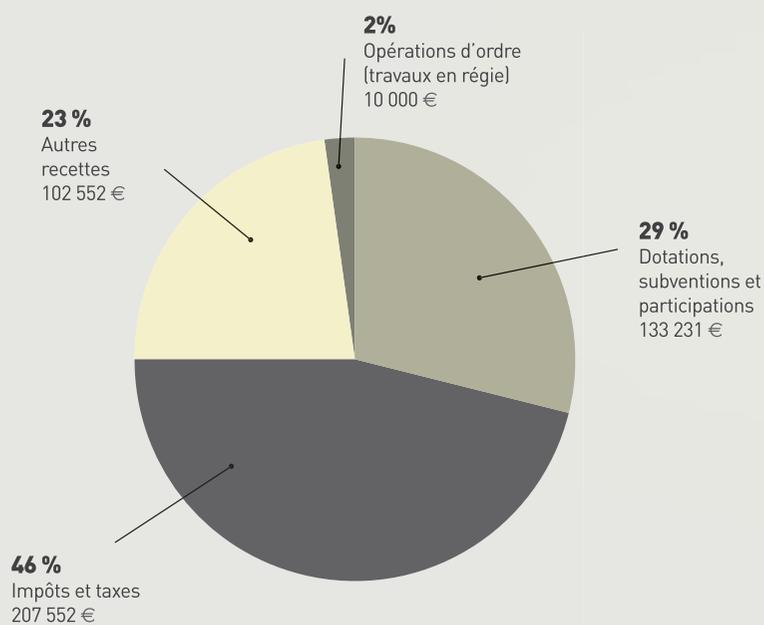
Cette année encore, grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et avec l'apport financier de nos partenaires (Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau), le Conseil municipal a voté un ambitieux programme d'investissement.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT S'ÉQUILIBRE

UN BUDGET RAISONNABLE ET AMBITIEUX
DANS UN CONTEXTE TOUJOURS DIFFICILE

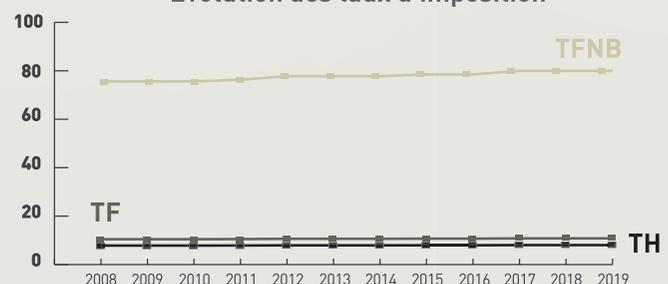
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le taux des taxes locales : 0% d'augmentation

TAXES LOCALES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'habitation (TH)	8.24 %	62 476 €
Taxe foncière bâti (TF)	11.02 %	59 056 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	80.05 %	24 816 €

Évolution des taux d'imposition



...DES SERVICES !

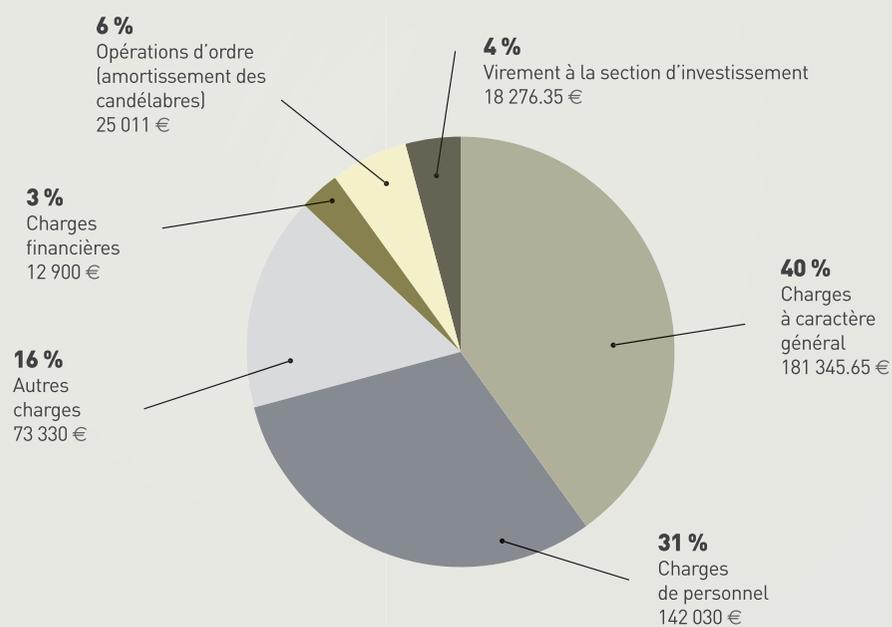
EN RECETTES ET EN DÉPENSES À 452 893 €.

Emploi saisonnier

Afin d'entretenir les espaces verts et la voirie, le Conseil municipal a décidé d'embaucher pour un accroissement temporaire d'activités pendant la période estivale, une personne en contrat à durée déterminée de six mois du 6 mai au 5 novembre 2019.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



03 LES FINANCES

Budget communal 2019

DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES...

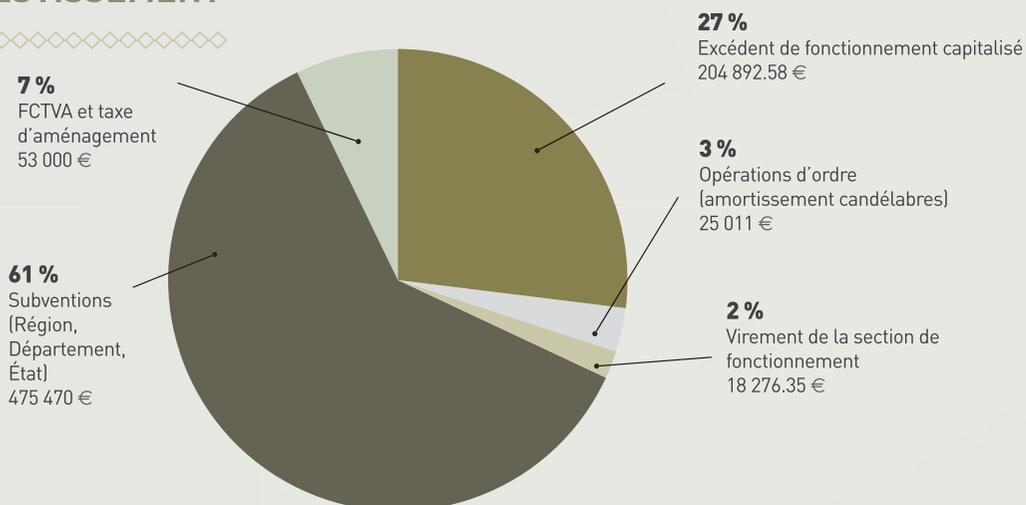
LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ÉQUILIBRE

Les principaux investissements pour 2019 :

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Aire de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : fin des études
- Aménagement de la rue des Ecoles (création d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales, effacement des réseaux secs, nouveaux matériels d'éclairage, aménagement de surface, touches vertes)
- Effacement des réseaux secs et renouvellement du matériel d'éclairage public de la rue du Tabot et de la rue du 8 Mai
- Restauration des venelles du fort pour la mise en valeur du Donjon
- Aménagement de l'espace public, rue du Lavoir (démolition de l'abribus, construction d'un lieu de rencontre et d'informations et réaménagement de l'espace)
- Réfection du toit de l'église
- Réfection du toit d'une loge dans les forts

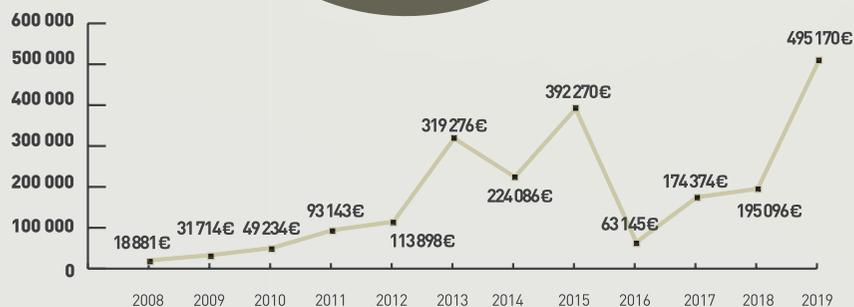


RECETTES D'INVESTISSEMENT



Évolution des subventions obtenues depuis 2008

Source : Comptes administratifs



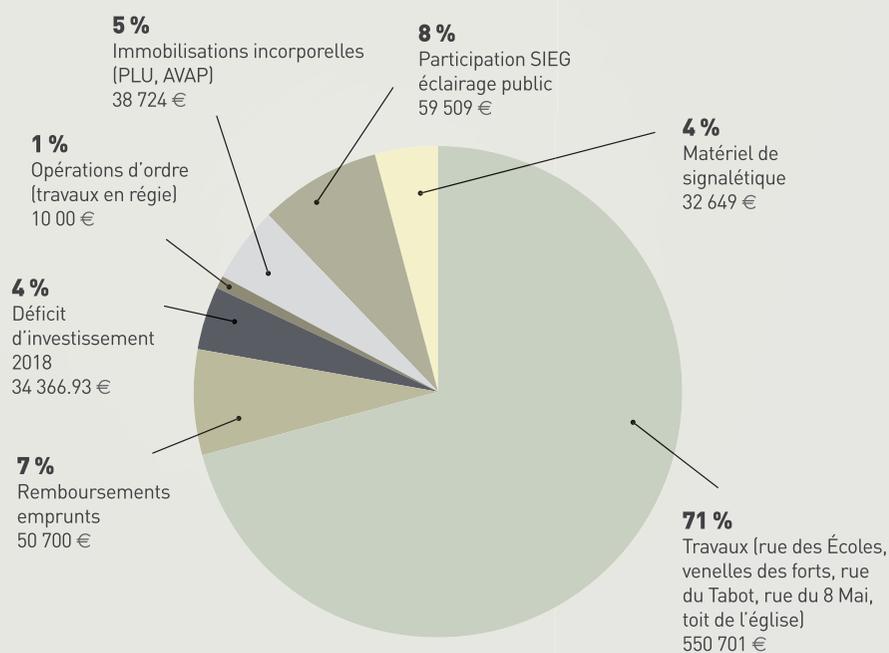
03 LES FINANCES

...POUR NOTRE DEVELOPPEMENT

EN RECETTES ET EN DÉPENSES À 776 649.93 €.



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



SUBVENTIONS ATTENDUES EN 2019 (TOUS BUDGETS CONFONDUS) : 495 170 €

- État au titre de la DETR : 133 908 €
- Région : 167 725 €
- Département : 80 485 €
- Europe au titre du FEADER : 59 100 €
- Agence de l'Eau : 19 777 €
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 8 662 €

Pour plus d'informations, retrouvez une note synthétique du compte administratif 2018 sur le site internet de la commune.

03 LES FINANCES

Tarifs communaux 2019

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs communaux pour l'année 2019 comme suit :

ENFANCE	
Cantine scolaire : repas enfant	4.74 €
Centre de Loisirs de Chadieu	
Participation financière par enfant et par jour	10.50 €
LOCATION ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF	
	100.00 € par demi-journée
Pour les habitants de La Sauvetat	240.00 € par jour
	360.00 € par week-end
Hors-commune	360.00 € par jour
	680.00 € par week-end
Associations Sauvetatoises à partir de la 6 ^{ème} location	100.00 € par jour
Associations hors-commune	150.00 € par jour
Salle de réunion à l'étage	45.00 € par jour
Forfait chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril	30.00 € par jour
	50.00 € par week-end

ASSAINISSEMENT	
Participation pour l'assainissement collectif	1500.00 €
Forfait compteur	12.20 €
Redevance / m ³ consommé	0.60 € / m ³
CIMETIÈRE	
Concession à perpétuité / mètre	183.00 €
Concession cinquantenaire / mètre	107.00 €
Columbarium 1 case + 1 plaque	600.00 €
Plaque d'inscription case columbarium ou colonne du souvenir	36.00 €
Taxe pour dispersion des cendres	25.00 €

Budget assainissement

Une bonne gestion de l'eau doit garantir la qualité à la livraison mais aussi une collecte efficace des eaux pluviales et des eaux usées. Le budget assainissement est réalisé pour répondre à ces besoins.

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **78 408.25 €**.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **83 905.14 €**.

Restructuration du réseau d'eaux usées rue des Écoles

FINANCEMENT	MONTANT EN € HT	%
Coût Total des travaux	42 228.02	100
Total des subventions	33 782.42	80
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	8 445.60	20

- Cette opération a bénéficié du soutien financier :
- de l'Agence de l'Eau 25 336.82 €
 - du Conseil départemental 8 445.60 €



Rue des Écoles

Budget C.C.A.S

Le budget de fonctionnement est équilibré à la somme de **3 214.37 €**.

03 LES FINANCES

Compte administratif école

DÉPENSES		RECETTES	
DÉSIGNATION	MONTANT	DÉSIGNATION	MONTANT
Electricité, chauffage, petits équipements, maintenance, téléphone ...	6 968.58 €	Participation de la Commune d'Authezat	
Fournitures scolaires	2 626.98 €	Salaires	16 757.63 €
Subvention communale	500 €	Transport	8 920.50€
Transport de midi	11 005.50 €	Piscine	427 €
Activité piscine	2 051 €	Participation Etat / TAP	2 283.33 €
Temps d'Activités Périscolaires	8 380.39 €	Participation pour les tableaux et matériels informatiques	
Salaires La Sauvetat Authezat	45 821.03 €	FCTVA	4 352.80 €
Réfection de deux classes	17 256.90 €	Europe	10 139 €
Tableaux numériques interactifs et matériels informatiques	26 535 €	Région	4 422.50 €
		Commune d'Authezat	50 425.76 €
TOTAL DÉPENSES	121 145.38 €	TOTAL RECETTES	50 425.76 €

DÉFICIT, RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE 70 719.62 €

Compte administratif cantine

DÉPENSES		RECETTES	
DÉSIGNATION	MONTANT	DÉSIGNATION	MONTANT
Electricité, chauffage, maintenance	5 572.10 €	Participation des familles	40 934.64 €
Transport de midi	11 005.50 €	Participation de la Commune d'Authezat	16 757.63 €
Repas	34 512.63 €	Salaires La Sauvetat	8 378.82€
Salaires La Sauvetat et Authezat	18 305.69 €	Transport de midi	8 920.50 €
		Frais de fonctionnement	302 €
TOTAL DÉPENSES	69 395.92 €	TOTAL RECETTES	58 538.96 €

DÉFICIT, RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE 10 859.96 €



Un tableau numérique à l'école.



Le restaurant scolaire.

04

LES TRAVAUX

L'investissement se poursuit en 2019

Cette année encore, la municipalité a réalisé de nombreux travaux : réfection des rues, aménagement de l'espace public, effacement des réseaux.

Travaux terminés

RUE DES ÉCOLES

Les travaux d'aménagement sont terminés. La pose de l'ensemble des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales a été réalisée par l'entreprise HUGON ainsi que l'enfouissement des réseaux secs. De nouvelles lanternes ont été installées par l'entreprise VIGILEC, qui procédera à l'arasement des poteaux en septembre. La cour de l'école a été rénovée ainsi que le mur de clôture avant d'être recrépi. Le réseau d'assainissement des toilettes a été refait à neuf et les eaux pluviales collectées. Les travaux d'aménagement de surface, enrobé grenailé,



caniveaux en pavés, réalisés par l'entreprise COUDERT ont embelli la rue.

En accord avec les riverains, des plantations, rosiers, arbustes, seront mises en place à l'automne. Deux tilleuls seront plantés en remplacement de ceux qui présentait un risque pour la sécurité des écoliers, suite au diagnostic réalisé par des experts.

Ces travaux contribuent à l'amélioration du cadre de vie et du confort quotidien des riverains.



Avant travaux



Après travaux



Pendant travaux



Après travaux

FINANCEMENT	MONTANT EN € HT
Coût Total des travaux	239 482
Dont travaux / réseau d'assainissement	42 754
Dont travaux / réseau d'eaux pluviales	34 567
Total des subventions 80%	191 586
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE 20%	47 896

Le Syndicat Mixte de l'Eau a entièrement financé le réseau d'eau potable et les raccordements pour un montant de 26 606 € HT.

Pour cette opération d'aménagement, nous avons eu le soutien :

- de l'Agence de l'Eau pour le réseau d'eaux usées,
- du Conseil départemental pour le réseau d'eaux usées et l'aménagement de surface,
- du Conseil régional, dans le cadre de la Mise en Tourisme des Villages Auvergnats,
- de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

04

LES TRAVAUX

MISE EN LUMIÈRE DU FORT

Dans cette opération, nous avons privilégié une lumière d'ambiance pour valoriser le fort en choisissant un matériel neutre et discret, en éliminant l'impact des fils apparents. En parallèle, des prises aux normes de sécurité ont été installées pour les manifestations festives.



Travaux en cours

RUE DU TABOT ET RUE DU 8 MAI

Bientôt plus de poteaux ni de fils !

La municipalité a saisi l'opportunité du renforcement du réseau électrique demandé par ENEDIS pour effectuer l'effacement des réseaux secs et le renouvellement du matériel d'éclairage public. Cette opération contribue à l'embellissement du village. L'entreprise VIGILEC attend maintenant l'intervention d'ENEDIS qui doit enlever les poteaux, afin de terminer le chantier. Seuls le matériel d'éclairage public et le matériel d'installation des télécommunications sont à la charge de la Commune.



Rue du Tabot.



Rue du 8 mai.

Coût pour la part communale : 22 696 €.

FINANCEMENT	MONTANT EN € HT
Coût Total des travaux	113 480
Total des subventions 80%	90 784
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE 20%	22 696

Pour cette opération d'aménagement, nous avons eu le soutien :

- du **Conseil départemental** dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal,
- du **Conseil régional**, dans le cadre du Dispositif Villages Remarquables,
- du **SIEG**, qui finance pour moitié les travaux d'éclairage public et prend à sa charge les tranchées en domaine privé pour l'enfouissement du réseau de télécommunication
- d'**ORANGE**, qui finance l'étude et la réalisation des installations du réseau de télécommunication.

04 LES TRAVAUX

RUE DU LAVOIR CONSTRUCTION D'UN LIEU DE RENCONTRE ET D'INFORMATIONS ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AUX ABORDS DES COMMERCES

L'ancien abribus est démoli. La construction d'un nouveau local a débuté et se poursuivra à la rentrée. A cette occasion, le bloc sanitaire sera rénové. Cette construction va permettre de renforcer l'accueil touristique et l'accueil des collégiens et lycéens mais également la qualité du cadre de vie du village patrimonial qu'est La Sauvetat. A la fois ouverte et accueillante, la construction reprend des matériaux locaux.

Les travaux de l'aménagement de l'espace public débuteront en septembre lorsque le nouveau bâtiment sera terminé.



Avant



En cours



Insertion paysagère

Coût pour la part communale : 48 103 €.

FINANCEMENT	MONTANT EN € HT
Coût Total des travaux	160 343
Total des subventions 80%	112 240
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE 20%	48 103

Pour cette opération d'aménagement, nous avons eu le soutien :

- du **Conseil départemental** dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal,
- du **Conseil régional**, dans le cadre du Dispositif Villages Remarquables,
- de l'**Etat**, au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

04 LES TRAVAUX

Travaux à court terme

RESTAURATION DES VENELLES DU FORT



Afin de conforter et de valoriser son patrimoine historique, la Commune poursuit la restauration des venelles du fort. Cet aménagement qualitatif en galets de basalte vieilli vise à la mise en valeur du donjon.

Ces travaux débiteront mi-septembre.



Restauration dans la continuité des réalisations précédentes.

Coût pour la part communale : 13 609 €.

FINANCEMENT	MONTANT EN € HT
Coût Total des travaux	45 361
Total des subventions 80%	31 752
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE 20%	13 609

Pour cette opération d'aménagement, nous avons eu le soutien :

- de l'**Etat**, au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- du **Conseil régional**, dans le cadre du Plan en faveur de la ruralité.

Travaux en perspective

EFFACEMENT DES RÉSEAUX SECS À L'ENTRÉE DE BOURG RUE DU 8 MAI



La poursuite de l'effacement des réseaux secs rue du 8 Mai jusqu'à la RD978 est programmée ainsi que l'aménagement du carrefour réalisé par le Conseil départemental..



Travaux réalisés par les employés communaux

TRAVAUX SAISONNIERS

- Tonte et entretien des espaces verts, du terrain de foot et des parkings
- Traitement, arrosage et entretien des plantations
- Taille des arbustes et haies du domaine public
- Nettoyage des rues (balayeuse, rotofil, souffleur)
- Entretien et nettoyage du cimetière
- Débroussaillage des chemins
- Vérification des bouches d'égout et dératisation
- Nettoyage des fontaines
- Rebouchage des nids de poule
- Entretien des véhicules et du matériel communal

TRAVAUX OCCASIONNELS



- Pose de 3 cases au columbarium
- Collecte des objets encombrants et mise en place d'une benne prêtée par le SICTOM Issoire-Brioude
- Nettoyage de l'ancien presbytère et du jardin avec les élus
- Travaux de rénovation du vestiaire au stade (sanitaire et carrelage, fenêtre)
- Pose d'un banc en pierre rue de Pranly.

Cimetière communal : aménagement, entretien et embellissement

La gestion du cimetière, son entretien, son aménagement sont de la compétence de la Commune. La municipalité veille à son entretien.

TRAVAUX D'EXTENSION DU COLUMBARIUM

Edifié en 2014, le columbarium composé de 6 cases, a fait l'objet d'une extension avec l'aménagement de 3 cases pouvant accueillir chacune 2 urnes.

Erigé par l'employé communal, aidé des conseillers municipaux, il a été conçu sur le modèle des structures existantes.



ENTRETIEN DU CIMETIÈRE COMMUNAL



05

2014/2019 : ZOOM SUR NOS RÉALISATIONS

SCOLAIRE



2014

- Mise en place des nouveaux rythmes scolaires et organisation des activités périscolaires de qualité

2017

- Nouvelle photocopieuse

2017/2020

- Prise en charge par la Commune du transport des écoliers à la pause méridienne pour un coût de 20 300 € HT

2018

- Rénovation de deux classes primaires
- Équipements informatiques des 3 classes du RPI

2019

- Réfection de la cour de l'école
- L'école constitue la politique prioritaire de la Commune pour offrir à nos écoliers le meilleur environnement possible.



VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE 2014/2020



Vie associative

- Soutien aux associations pour les activités organisées par de nombreux bénévoles
- Concours logistique par la mise à disposition des équipements communaux : matériels, personnels, salles de l'Espace culturel...
- Soutien à la communication : bulletin, site internet, tirage de flyers ...

Vie culturelle

- Retraite aux flambeaux le 13 juillet et repas républicain
- Visites estivales patrimoniales
- Journées du patrimoine
- Brocante
- Théâtre
- Concert



Vie sportive

- Entretien du stade et des vestiaires
- Aire de jeux

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT



2015

Urbanisme, voirie et réseaux

2014

- Rue du 8 Mai, rue du Crouzadoux : réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales
- Rénovation de la fontaine des chiens et de ses canalisations
- Rue du 8 Mai et rue du Crouzadoux : effacement des réseaux secs
- Rue de Pedat, rue Dodel, rue du Chapitel, rue de Pranly, rue du 8 Mai, rue du Stade : renouvellement de l'éclairage public

2015

- Rue du 8 Mai, rue du Crouzadoux : aménagement de surface qualitatif
- Rue de la Gazelle : création d'un parking paysager
- Parking de la Gazelle : mise en place de l'éclairage public

2016/2019

- Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

2016

- Rue de la Garenne : réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales
- Rue des Ecoles 1^{ère} tranche : réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales
- Rue des Ecoles : restauration de la fontaine et de ses canalisations
- Rue de la Garenne, rue des Ecoles 1^{ère} tranche, rue de la Gazelle : effacement des réseaux secs et renouvellement de l'éclairage public
- Restauration des venelles du fort
- Restructuration du chemin du Puy de Corent et réfection des chemins ruraux
- Mise aux normes d'accessibilité



2017

2017

- Allée de Chalaniat : réseau d'eau potable
- Rue de la Garenne : aménagement de surface qualitatif et touches vertes
- Rue des Ecoles : aménagement de surface qualitatif et touches vertes
- Réfection du Chemin des Fauconniers

2018

- Rue de Pedat : réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et aménagement de surface
- Réfection de l'entrée des ateliers municipaux
- Réfection de l'espace public devant l'agence postale
- Mise en lumière du quartier des forts

2019

- Rue des Ecoles 2^{ème} tranche : réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales et aménagement de surface qualitatif
- Rue des Ecoles, rue du Tabot et rue du 8 Mai : effacement des réseaux d'électricité et de téléphone et renouvellement de l'éclairage public
- Aménagement de l'espace public rue du Lavoir aux abords des commerces
- Restauration des venelles du fort pour la mise en valeur du donjon
- Accessibilité Espace Culturel

2020

- Projet de création d'un rond-point par le Département au carrefour de Saint-Amant-Tallende

05

2014/2019 : ZOOM SUR NOS RÉALISATIONS

BÂTIMENTS COMMUNAUX

2014

- Création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir

2015

- Réfection de l'escalier du bâtiment rue du Chapitel
- Mise en place d'un mécanisme électrique pour l'horloge de la tour
- Eglise : restauration de deux tableaux classés

2017

- Porte Espace culturel
- Fenêtres hangar municipal
- Eclairage LED à l'école, à la mairie et à l'Espace culturel

2018

- Ecole : rénovation de deux classes primaires

2019

- Construction d'un lieu de rencontre et d'informations
- Eglise : suivi de la couverture et réparation des zingueries
- Bâtiment Porte Saint-Jean : suivi de toiture

2019/2020

- Projet de création de 4 logements avec l'OPHIS



ENVIRONNEMENT

De 2014 à 2019

- Participation au concours départemental « Ma Commune au naturel » avec l'obtention d'un prix chaque année

2015/2016

- Construction d'une station d'épuration avec le Syndicat du Charlet



2018

- Renaturation du lit du Charlet et réfection du chemin des Cotillons en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon

2019/2020

- Projet de restauration du ruisseau du Charlet à l'entrée de La Sauvetat direction Plauzat
- Acquisition de matériels pour l'entretien des espaces : Tondeuse, tracteur multifonctions, épandeur à sel, équipement électroportatif (perforateur, burineur, visseuse)

MONTANT DES INVESTISSEMENTS

2 128 796 € TTC
1 773 997 € HT

Total des subventions 75%

1 342 460 €

RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE 25%

431 537 €

Source : Comptes administratifs



2018 : Obtention de la marque « Petites Cités de Caractère »

06

CADRE DE VIE ET URBANISME

Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

L'élaboration des documents d'urbanisme (PLU et AVAP) mis à l'étude depuis 6 ans, touche à sa fin : la phase d'enquête publique est terminée. Les dernières modifications issues des remarques recueillies lors de cette enquête sont en cours de validation par les chargés d'étude. La version finale et définitive de ces documents doit être approuvée d'ici la fin de l'année par la Préfecture et ensuite par l'autorité territoriale compétente, Mond'Arverne Communauté. Ces documents d'urbanisme aideront à établir une cohérence entre tous les projets de la Commune à moyen et long terme. Ils seront les documents de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.



Rappel sur les déclarations obligatoires d'urbanisme avant travaux

Pour la réalisation de travaux de construction, d'extension et de rénovation, le code de l'urbanisme impose d'engager des démarches préalables qui permettent à l'administration de vérifier qu'un projet de travaux respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur via le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Les différentes demandes d'urbanisme obligatoires, soumises à autorisation :

- **Le permis de démolir**
Obligatoire pour les projets de destruction totale ou partielle d'une construction
- **Le permis d'aménager**
Obligatoire pour une division parcellaire
- **Le permis de construire**
Obligatoire pour les projets de construction d'une maison individuelle et de ses annexes
- **La déclaration préalable**
Obligatoire pour des constructions nouvelles ne dépassant pas 20m² et pour toutes modifications de l'aspect extérieur de la construction et de ses abords (réfection de toiture, de façade, modification ou création d'ouverture, construction de piscine, abri de jardin, véranda, clôture ...)
- **Le certificat d'urbanisme**
Obligatoire pour connaître la situation du terrain au regard de l'urbanisme ou pour savoir si un projet peut être réalisable.

A noter : pour toute déclaration de surface de plancher excédant 150 m², le recours à un architecte est obligatoire.

L'achèvement des travaux : la DAACT

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) permet au propriétaire de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée. Elle doit être obligatoirement demandée

une fois que les travaux sont terminés.

Vous pouvez télécharger le formulaire de déclaration sur le site internet de la Commune

Obligation de déclaration préalable pour les clôtures

Délibération de Mond'Arverne Communauté du 28 septembre 2018

Mond'Arverne, au regard de sa compétence d'urbanisme, uniformise les régimes de déclaration des clôtures sur

son territoire, dans un souci d'harmonisation paysagère et d'équité entre les pétitionnaires. Sont donc toujours soumises à déclaration préalable les clôtures sur tout le territoire de la Commune (PLU).

L'utilisation de la voirie

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de voirie auprès de la Commune. Le document est téléchargeable sur le site de la commune. Après dépôt en Mairie de ce document rempli et signé, il faut attendre l'accord du Maire pour effectuer les travaux

AFIN DE FACILITER VOS DÉMARCHES, L'ADJOINT EN CHARGE DE L'URBANISME MR GARY SE TIENT À VOTRE DISPOSITION ET VOUS APPORTE SUR PLACE, DES CONSEILS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES POUR VOUS PERMETTRE DE RÉALISER AU MIEUX VOS PROJETS. UN DOSSIER PRÉPARÉ EN CONCERTATION AURA PLUS DE CHANCES D'ÊTRE ACCEPTÉ PAR LES SERVICES COMPÉTENTS.



Le Syndicat Mixte de l'Eau : le partenaire incontournable des communes

La Commune de La Sauvetat est adhérente au Syndicat Mixte de l'Eau (ex SIVOM de la Région d'Issoire) qui gère les réseaux d'eau potable. Cette collectivité a été créée en 1936 et à l'époque elle regroupait 10 communes ; aujourd'hui, elle en comprend une centaine. Le syndicat est propriétaire des réseaux d'eau potable qui est constitué de :

- 1 850 km de réseau
- 158 réservoirs
- 47 700 m³ de stockage
- 44 000 abonnés

Le S.M.E. est divisé en trois branches principales (NORD, CENTRE, SUD) qui sont alimentées par des ressources gravitaires, à savoir les captages de montagne et des ressources d'eau pompée qui proviennent des champs captants situés dans les nappes alluviales de l'Allier.



La commune de La Sauvetat est intégrée dans la branche CENTRE qui comprend 28 communes ; celles-ci sont desservies en totalité par les captages de montagne situés dans les secteurs de Dyane et Durbize sur la commune de Chambon-sur-Lac.

Cette branche CENTRE a un linéaire de réseaux de plus de 400 km avec un volume de stockage de 13 000 m³ qui permet de desservir 16 832 habitants.

La commune de La Sauvetat possède son propre réservoir d'une capacité de 150 m³ avec un réseau de distribution d'une longueur d'environ 11 km dont les diamètres des canalisations varient entre 40 mm et 150 mm.

Depuis plusieurs années, la Commune a engagé des travaux de mise aux normes de son réseau d'assainissement en coordination avec l'enfouissement des réseaux et les travaux de voirie.

Le S.M.E. a également participé à cette coordination puisque de son côté il a réalisé et financé entièrement le renouvellement des canalisations d'eau potable, en particulier dans le Centre Bourg. C'est donc un linéaire de l'ordre de 2 300 m qui a été remplacé, le montant étant estimé à 575 000 € H.T.

Ces travaux sont réalisés sur programmation financière annuelle et sont subventionnés à hauteur de 25% par le Département.

Les opérations de renouvellement des réseaux comprennent les conduites principales et les reprises des branchements particuliers ; elles ont pour but d'éliminer les fuites. Par conséquent, elles contribuent à l'amélioration des rendements des réseaux qui sont surveillés par l'intermédiaire de compteurs généraux installés principalement dans les réservoirs.

Le Charlet

Les travaux de reméandrage du Charlet face à la station d'épuration ont été réalisés à l'automne 2018, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon avec des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Les entreprises la Forézienne et la Société de Travaux de l'environnement sont intervenues sur le chantier.

Coût des travaux : 53 600 €
Subventions 80% : 42 880 € (Agence de l'Eau et Conseil départemental)
SMVVA 20% : 10 720 €

L'objectif de ces travaux était de renaturer une partie du Charlet pour rétablir son fonctionnement naturel. Le secteur a été choisi en raison de l'absence de parcelles cultivées le long du ruisseau. Les travaux ont consisté en :

- La création d'un lit serpentiforme adapté (rallongement du linéaire, diversification des écoulements, équilibre sédimentaire, lame d'eau suffisante pour la vie aquatique...),
- L'aménagement de berges en pente douce et de « banquettes végétalisées », (développement d'une végétation rivulaire, épuration de l'eau...),
- La plantation d'arbres et d'arbustes : plants « végétal local Auvergne ». Par ailleurs, les vieux saules ont été élagués en « têtard » et donneront naissance à de nouvelles branches.

Avant la mise à sec du Charlet préalable aux travaux, une pêche électrique a permis de sauver : 871 loches franches, 103 vairons et 51 goujons. L'absence de la truite fario prouve un fonctionnement déséquilibré du ruisseau. Espérons son retour !

Conformément à ses engagements, le SMVVA a réalisé ces travaux avec l'accord préalable des propriétaires. Nous tenons donc à remercier sincèrement les riverains qui ont permis la réalisation de ces aménagements d'intérêt général.

D'autres travaux sont prévus sur le Charlet, à l'entrée de La Sauvetat direction Plauzat : restauration des berges et du lit du ruisseau.



A NOTER : LA COMMUNE ET LES PROPRIÉTAIRES ONT BÉNÉFICIÉ DE CES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SANS AUCUNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE.

Embellissez votre environnement



Semez des fleurs en pied de murs : distribution de sachets de graines

Depuis plusieurs années, le SMVVA met gratuitement à disposition des communes pour leurs habitants, des petits sachets de graines pour faire des semis en pied de murs sur le domaine public. Déposer quelques graines dans les interstices inoccupés, c'est participer à l'embellissement du village et c'est aussi favoriser le développement de la biodiversité.

Les graines distribuées au printemps 2020 auront été semées, récoltées, séchées, triées et mises en sachets par les travailleurs de l'ESAT de Veyre-Monton (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

07

ENVIRONNEMENT

SICTOM Issoire Brioude

Collecte des déchets ménagers



Contacts : SICTOM Issoire-Brioude
04 71 50 32 92 - sictom.issoire.brioude@wanadoo.fr

Changement de jour de collecte

En raison de la réorganisation de ses circuits de ramassage, depuis le 13 mai 2019, le SICTOM fait une seule collecte des ordures ménagères par semaine le lundi à partir de 5h00. Vous devez donc penser à sortir votre bac gris la veille au soir.



Bac gris

Ramassage : le lundi matin



Bac bleu

Ramassage : le lundi matin des semaines paires

Du bleu au jaune

La couleur des couvercles des bacs de tri va changer : ils seront comme partout ailleurs de couleur jaune.

APRÈS LE PASSAGE DU CAMION DU SICTOM, LES BACS DOIVENT ÊTRE RANGÉS DANS VOTRE PROPRIÉTÉ, POUR LAISSER LIBRE ACCÈS AUX TROTTOIRS ET À LA VOIE PUBLIQUE. ATTENTION : EN CAS DE GÊNE, D'INCIDENT OU D'ACCIDENT, C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ QUI SERAIT ENGAGÉE.

Résultats sur notre commune pour l'année 2018

156 tonnes d'ordures ménagères collectées

20 tonnes de verre/an collectées

43 tonnes d'emballages et journaux/an

Trier nos bacs gris devient une nécessité

Quelques gestes simples pourraient diviser par 3 le poids de nos poubelles.

Conteneurs à verre

L'un se situe à côté de la station d'épuration chemin de dessous le Parc et l'autre près du stade.



Rue de la Gazelle



Rue du Stade

Déchetteries

- Déchetterie de Vic-le-Comte Zone des Meules Route de Clermont Tél : 04 73 69 23 82
- Déchetterie de Veyre-Monton RD 213 Lieu dit « La Nave » Tél : 04 73 31 28 62

07 ENVIRONNEMENT

Ne jetons pas tout à l'égout

Malgré son nom courant de « tout à l'égout », le réseau d'assainissement n'est pas une poubelle et n'est pas en capacité de tout collecter. Ainsi, vous ne pouvez pas y jeter tous les objets qui ne sont pas très rapidement solubles. Les lingettes (même celles qui sont présentées comme biodégradables), protections hygiéniques, préservatifs, cotons tiges, sacs plastiques, morceaux de tissus ... peuvent mettre en panne des pompes et des organes mobiles et donc provoquer l'obstruction des réseaux, y compris dans les habitations. Au-delà des coûts induits par ces dysfonctionnements, certains produits peuvent avoir des conséquences sur la sécurité des agents d'entretien. Pour assurer le bon fonctionnement de l'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

Les bons gestes, mode d'emploi



08

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

École maternelle à Authezat : 2 classes

Enseignantes : Rodriguez Emilia, directrice et Rivera Carole
Personnel : Fournier Annick, ATSEM et Ferdynus Agnès
Horaires : 8h20-11h30 ; 13h25-16h15
Accueil : 10mn avant l'entrée en classe
Adresse : 15 rue de la République
Contacts : 04 73 39 50 00
ecole.authezat.63@ac-clermont.fr

École élémentaire à La Sauvetat : 3 classes

Enseignantes : Rougier Stéphanie, directrice,
Merle Stéphanie et Roblin Amina
Horaires : 8h30-11h40 ; 13h35-16h25
Accueil : 10mn avant l'entrée en classe
Adresse : 15 rue des Écoles
Contacts: 04 73 39 50 37
ecole.la-sauvetat63@ac-clermont.fr

Transports scolaires

Horaires :

Matin :

La Sauvetat : 8h10 ; Authezat : 8h20 ; La Sauvetat : 8h30
Authezat : 11h30 ; La Sauvetat : 11h40 ; Authezat : 11h50

Après-midi :

La Sauvetat : 13h15 ; Authezat : 13h25 ; La Sauvetat : 13h35
Authezat : 16h15 ; La Sauvetat : 16h25 ; Authezat : 16h35

Matin et soir : le transport est de la compétence du Conseil départemental, qui pratique une tarification solidaire en fonction des revenus des familles. L'inscription auprès du Conseil départemental est obligatoire et donne droit à une carte de transport exigible à la montée dans le bus.

Contact :

www.puy-de-dome.fr/transports/transports-scolaires

Garderie à Authezat

Ce service est assuré par la commune d'Authezat.

• Fonctionnement :

matin de 7h30 à 8h10 et soir de 16h15 à 18h30

• Encadrement :

Mmes Agnès Ferdynus, responsable du service de garderie ; Christelle Jaffaux ou Sylvianne Monteiro

• Coût : 1€ la demi-heure ou forfait hebdomadaire de 7€.

• Inscription : elle est obligatoire.

Le dossier d'inscription peut être pris sur place.

• Contact : Ecole d'Authezat : 04 73 39 50 00



Navette de midi : le transport est de la compétence des communes qui assument un coût de 20 300 € HT, sans participation des familles. L'inscription auprès de la mairie de La Sauvetat est obligatoire et donne droit à un titre de transport exigible à la montée dans le bus.

Contact :

mairie.lasauvetat63@wanadoo.fr - Tel. 04 73 39 52 55

Points de prise en charge et de descente :

- Authezat : école ou mairie
- La Sauvetat : cour de la mairie

08

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Restaurant scolaire à La Sauvetat

Ce service est assuré par la commune de La Sauvetat. Les repas sont préparés et livrés en liaison froide par « La Livra-doise ».

- **Fonctionnement** : deux services. Les enfants sont pris en charge par le personnel communal de 11h30 à 13h25.
- **Encadrement** : Mmes Annick FOURNIER, responsable du service de restauration ; Agnès FERDYNUS, surveillance ; Marie-Paule GAILLARD, service et entretien
- **Coût du repas** : 4,74 €
- **Inscription** : elle est obligatoire. Chaque famille remplit une fiche d'inscription indiquant les jours de fréquentation de l'enfant sur la semaine.



Association des parents d'élèves « Récré Action »

Présidente : Mme CLAUSTRE
Trésorière : Mme PINQUIER
Secrétaire : Mr GIBOLD

Contacts:
Tél. 06 98 28 29 36
Email : recre-action@outlook.fr
<http://recreation.assodesparents.fr/>
www.facebook.com/aperecreation/

Parents élus

CRUEIZE Pierre ;
FERRARIS Bénédicte ;
GRAND Bérengère ;
GUITTARD Valérie ;
PALMA Elodie

Cross de Chadieu : vendredi 5 avril 2019

Près de 500 élèves du CE2 au CM2 ont participé au cross annuel de Chadieu organisé par le Conseiller pédagogique en éducation physique et sportive avec l'aide des enseignants, des élus et des agents communaux. Etaient présentes les écoles de La Sauvetat, Authezat, Veyre-Monton, Les Martres-de-Veyre, Le Cendre.



Concentration avant le départ.



Les médaillées du RPI.

COMMÉMORATIONS

11 novembre 2018 : centenaire de l'Armistice

Il y a 100 ans s'achevait l'un des conflits les plus meurtriers de notre histoire contemporaine. La Sauvetat a commémoré ce souvenir. Les habitants se sont rendus en cortège au Monument aux Morts pour se recueillir. En hommage aux soldats tombés pour la patrie, plusieurs enfants ont lu des lettres de poilus à destination de leur famille, rendant ce moment solennel très intense.



Madame Le Maire lit des lettres de poilus aux enfants de l'école

09 COMMÉMORATIONS



Exposition de documents prêtée par l'Association « Sites et patrimoines » de Veyre-Monton



Une bougie a été allumée à chaque appel d'un nom de poilu de la Commune

8 mai
1945



LE REPAS DES AÎNÉS

Les aînés de la commune étaient invités le samedi 23 février au repas annuel offert par la municipalité et les membres du CCAS. Le repas était excellent et l'animation musicale a égayé cette journée.



AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

L'association ADMR Petite Limagne, 3 rue Guyot Dessaigne à Authezat réalise annuellement plus de 7 000 heures à domicile à la plus grande satisfaction de ses usagers sur les communes suivantes : Authezat, Coudes, Chadeleuf, Montpeyroux, Neschers, Parent, La Sauvetat, Plauzat, Vic le Comte.

Autonomie

Un des objectifs de l'ADMR est de permettre aux personnes âgées de rester à domicile le plus longtemps possible. Nous apportons différents types d'aides : Entretien du logement et du linge, préparation des repas, courses. Grâce à l'action conjuguée de bénévoles, et de salariés à leur écoute, nos anciens peuvent jouir pleinement de la vie sans quitter leurs habitudes ni leur cadre de vie !

Domicile

C'est aussi un service tout public (pour tous les âges, jeunes ménages ou retraités). Vous pouvez ainsi nous confier le soin d'effectuer votre ménage, de repasser votre linge.

Famille

Nous vous aidons ponctuellement dans votre vie de famille : naissance, accidents de la vie (prestations accordées par la CAF et les assurances mutuelles).



Contacts :

Tél. 04 73 39 58 11 ou 06 88 12 32 80

Permanence : tous les mercredis de 14 heures à 16 heures à Authezat

Mail : admrpetitelimagne@fed63.admr.org

10

VIE SOCIALE

CLIC (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE BILLOM)



Le CLIC est une Association qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de faire face aux enjeux du vieillissement de la population.

Les professionnels du CLIC vous offrent une information personnalisée sur :

- les services d'aide de maintien à domicile
- les structures d'accueil et d'hébergement
- vos droits
- votre santé
- les loisirs

Contacts :

CLIC 10 rue Saint Loup 63160 Billom
Tél. 04 73 60 48 85 - Fax : 04 73 60 48 86
E-mail : accueil@clic-billom.fr - Site : www.clic-billom.fr



DON DU SANG

Lundi 11 février 2019, 54 personnes se sont présentées à la collecte de sang à La Sauvetat, dont 4 nouveaux donneurs. Nous les remercions.

La prochaine collecte de sang aura lieu vendredi 12 juin 2020 à l'Espace Culturel.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

FARGEOT Noah	25/09/2018
MALHOMME Célian	11/10/2018
SALLES Aloïs	03/12/2018
ENJOLRAS RIBEIRO Ellie	10/01/2019
MAINGRE Gabriel	24/01/2019
THEVENET Alice.....	10/03/2019
MIQUEY Maëly	28/03/2019
HERMET Luna	13/05/2019

DÉCÈS

SANSON Raymonde	24/08/2018
SERRE DENISE	12/09/2018
DAUPHIN Claude	14/09/2018
VERLEY Jacques	17/10/2018
BRUGERON Marie-Claude	23/10/2018
GOURBEYRE Raymonde	08/11/2018
TORTOSA Monique	02/02/2019
RONGIER Yvonne	25/02/2019
DANIEL Marie-Louise	06/03/2019
BAYARD Marie-Henriette	27/03/2019
MATUSSIÈRE Simone.....	06/07/2019

MARIAGES

ROUSSEL Bruno et BLANC Magali	13/10/2018
MALLET Jean-Baptiste et PROUHAC Charlotte	27/07/2019
PSZONAK Bastien et RASSAT Emilie	24/08/2019

À côté des investissements qui sont réalisés régulièrement par le Conseil Municipal, notre cadre de vie dépend du comportement de tous les habitants.

Si chacun fait preuve de courtoisie, de respect et de civisme, la vie à La Sauvetat sera encore plus agréable !

Chemins ruraux

Compte tenu des sommes engagées dans la réfection des chemins ruraux, nous demandons à tous les agriculteurs qui empruntent ces chemins de les respecter et d'éviter toutes dégradations dans l'intérêt de tous. Nous les remercions de bien régler les canons d'irrigation afin d'éviter le ruissellement qui ravine les chemins.

Stationnement

Des automobilistes stationnent encore de façon anarchique sans respecter les interdictions de stationner.

Chacun doit faciliter l'accès à toutes les rues aux véhicules de secours, au camion de ramassage des ordures ménagères, et à ses voisins.

Ne faisons pas dans notre village ce que nous ne ferions pas dans une grande ville.

Tout stationnement gênant ou dangereux peut être sanctionné par une contravention de 4ème classe et une amende de 135 €.

Vous qui avez la chance d'avoir un garage, une cour, deux parkings près de chez vous, pensez à y garer votre véhicule.

Nuisances sonores



L'arrêté préfectoral du 26 avril 1991 stipule que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage sont autorisés :

Déjections canines et divagation d'animaux

**MA VILLE, JE L'AIME
JE LA RESPECTE.**

**Mon maître ramasse
mes déjections !**



Rappelons que les chiens doivent rester sous la surveillance permanente de leurs maîtres et ne doivent pas divaguer dans le village et dans les forêts.

S'ils ne sont pas suffisamment dressés pour marcher au pied de leurs maîtres, ils doivent être tenus en laisse.

Rappelons que le maître doit se munir de gants et de sacs pour récupérer les déjections.

Enfin certains habitants se plaignent de l'intrusion de chats dans leur propriété ; le chat est un animal domestique et non sauvage, il doit rester sous le contrôle de son maître.

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Avant de mettre en route nos tondeuses, motoculteurs et autres engins, pensons à nos voisins qui ont droit au repos et au calme.

Toujours dans le respect des autres, les conducteurs de scooters, quads et motos, doivent traverser le village à vitesse réduite en évitant de faire ronfler le moteur.

Dans le même esprit, il est rappelé qu'après 22h, radios et télévisions peuvent être source de gênes pour le voisinage.

12

SÉCURITÉ

TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES



La loi prévoit que les végétaux ne doivent pas déborder sur la voie publique, au risque de gêner la circulation et de provoquer un accident.

RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE

DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE,
LA VITESSE EST LIMITÉE À 50 KM/H,
VOIRE 30 KM/H DANS CERTAINES RUES;
LA PRIORITÉ À DROITE RESTE EN VIGUEUR.

**SOYONS PRUDENTS ET VIGILANTS
POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS.**

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

Il s'agit des déchets issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage. La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

Des solutions alternatives existent pour valoriser les déchets verts :

- le compostage individuel,
- le broyage et le paillage,
- l'apport volontaire en déchetterie.

PRÉVENTION CONTRE L'INSÉCURITÉ

La Gendarmerie alerte les habitants, particulièrement les personnes âgées sur trois risques :

- les vols par ruse ; il faut veiller à fermer sa porte même si on est chez soi
- le démarchage à domicile sous de fausses identités
- le démarchage à domicile pour des ventes à prix exorbitants.

Sur le site internet de la Commune www.la-sauvetat.fr vous trouverez dans l'onglet « Vie quotidienne » rubrique « Les conseils de la communauté de brigades de gendarmerie de Veyre-Monton », tous les conseils de la gendarmerie face aux divers risques.

DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

Suite à la réunion publique du 14 décembre dernier, la Commune s'engage dans le Dispositif Participation Citoyenne. Cette démarche consiste à associer les élus et les habitants de la Commune à la sécurité et la protection de leur environnement. Le dispositif doit favoriser l'alerte rapide à la gendarmerie de tout évènement suspect. Mais ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action des forces de sécurité publique (gendarmerie nationale).

Le responsable local des forces de sécurité de l'Etat désigne un gendarme référent qui sera l'interlocuteur privilégié des citoyens référents, pour recueillir les informations, dispenser des conseils et diffuser des messages de prévention. Ces informations doivent nécessairement respecter les droits fondamentaux individuels. Le Commandant de la Communauté de Brigade informe en retour le Maire des mesures prises et lui adresse régulièrement un état statistique des faits de délinquance de proximité constatés sur la Commune.

Enfin, les militaires de la Brigade procèdent à une reprise de contact systématique avec toute personne ayant transmis une information, après traitement de cette dernière.



PROPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

THÉÂTRE

Le dimanche 3 mars à l'Espace Culturel, la troupe « Le Petit Théâtre de Babyas » a interprété la pièce « À quelle heure on ment ? », une comédie de Vivien Lhéraux. Le public nombreux s'est laissé emporter dans tous les mensonges et les quiproquos de cette comédie.



VISITES ESTIVALES PATRIMONIALES

A l'initiative de Mond'Arverne Communauté, Marion Arribart, guide conférencière agréée, a animé des visites du quartier des forts les mercredis du 17 juillet au 14 août. Le point de départ de ces visites était la fontaine quartier de la Place.

Gisèle, la 4L publicitaire de Mond'Arverne était présente à ce point de rencontre, et chaque visite s'est terminée par une dégustation de vin de la Cave Chambe de La Sauvetat.



JOURNÉES DU PATRIMOINE

La 36^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine aura lieu les 21 et 22 septembre 2019, la journée du 20 septembre étant réservée aux enfants de l'école. Cette année le thème est « patrimoine des arts et divertissement ».

La municipalité ouvrira à la visite ses bâtiments le dimanche 22 septembre de 14h à 18h.



BROCANTE

Dimanche 29 septembre 2019 se tiendra la 24^e brocante dans les rues du village. Cette journée sera animée par le Réveil Sauvetatois et la Band'Ana 63.



14

RETOUR EN IMAGES



Pause fraîcheur pendant les préparatifs de la brocante



Beau succès de la brocante sous le soleil



Sourires à l'idée d'un bon repas



Collecte de textiles au profit de l'Association des Paralysés de France



Nettoyage de l'ancien presbytère et de son jardin par les élus



15

LA LETTRE DES ASSOCIATIONS

Etamine de Lune

Le plaisir de s'exprimer enrichi de nouveautés ! « Etamine de lune » vous propose diverses activités d'expression par le corps, la voix, la trace, l'écriture et le jeu clownesque.

Depuis 2012, l'association poursuit sa route en élargissant les champs d'expression au fil des rencontres. Cette année encore, les différents stages ont rencontré un public intéressé comme le témoigne le nombre de plus d'une centaine de participations.

Quatre week-ends d'**expression par le mouvement** regroupent un noyau de fidèles amateurs du travail de **Marie-Ange Amiand**, depuis sept ans déjà.

Pour la troisième année, **Julien Martin**, de la Compagnie Zumaya Verde, chanteur et professeur de chant formé au Roy Art Théâtre est venu animer un week-end autour de **la voix et du chant**.

Nous avons proposé une approche différente du travail vocal en invitant **Michal Okon** qui a fait découvrir **le chant lyrique**. Soprane soliste internationale et pédagogue généreuse, Michal a su nous faire partager sa passion.

En tissant **création plastique et écriture**, **Odile Fix**, plasticienne, poète et éditrice nous a emmené vers de nouveaux chemins.

Pour la deuxième année, au cours d'un stage de trois jours de **clown-théâtre** animé par la Compagnie Le Nez au Vent, **Zoé Duponchel** nous a embarqués sur la voie de la « poétique du clown ».

Un jeudi et un dimanche par mois, l'atelier saisonnier d'**écriture spontanée et créative**, La Chaise Bleue, animé par **Martine Besset**, ouvre un espace d'échange et d'expression par l'écriture.

Nombre de ces propositions seront reconduites pour la prochaine saison.

« Etamine de lune », en partenariat avec « Les Amis de la Commanderie » et la Compagnie Zumaya Verde a initié une fête de la musique vocale, acoustique et historique en juin 2016, « **Voix en Fête** ».

Cette expérience très positive, et par la qualité des prestations artistiques offertes et par son ambiance familiale et bon enfant, a été reconduite pour la quatrième fois le vendredi 21 juin prochain avec pour thème les Voix du Monde.

D'autres projets mijotent pour la saison prochaine, **si vous êtes intéressés et souhaitez plus d'informations, prenez contact avec l'association :**

Liliane 06 69 33 23 23 - Martine 06 79 55 41 71.





Sauvetat Joie

Chers habitants,

Qui ne connaît maintenant
« SAUVETAT JOIE » ?...hormis bien sûr
les tous derniers arrivés au village...

Ce nom est associé, par tous les Sauvetatois, au pittoresque et magnifique

Marché de Noël, que nous organisons chaque année; couru par des milliers de visiteurs, il participe grandement à l'animation et à la notoriété de La Sauvetat et de son Fort Villageois.

L'occasion ici de vous donner les dates de la 12^{ème} édition :
week-end du 6, 7 et 8 décembre 2019.

et d'inviter les bonnes volontés à nous rejoindre pour son organisation.

Mais l'hiver, fort heureusement, est encore loin; profitons déjà des beaux jours, de l'été et des vacances qui approchent. Et là encore, notre association ne vous a pas oublié ! Car à la réception de ce bulletin municipal, vous aurez probablement participé à « **La Soirée Villageoise** » que nous avons préparée pour le samedi 31 août prochain.

Faire découvrir et apprécier notre village et notre commune. Nous rassembler, nous amuser, échanger dans la joie et la bonne humeur; partager des moments de fête et de convivialité...C'est avant tout, la raison d'être de Sauvetat-Joie !

Pour tout contact :

Bernard MATUSSIÈRE 06 49 09 02 07

Association Sauvetat Joie

15 bis rue du Stade 63730 La Sauvetat



US La Sauvetat Authezat

Bonjour,

Une nouvelle saison se termine merveilleusement belle celle-là. Belle parce que cela signifie la montée en division 4 pour nos couleurs. Cela faisait 2 ans que l'on tournait autour, la 3^{ème} aura été la bonne. Je voudrais remercier les personnes qui sont venues nous supporter tout au long de l'année, et puis les joueurs, le coach et le staff. Spécial remerciement aux mairies d'Authezat et de La Sauvetat pour leur soutien financier et logistique et Merci à nos sponsors. Nous sommes à la recherche de joueurs pour compléter notre effectif et se préparer pour les futures joutes de la saison 2019/2020.

Jean-Noël PAPIN, Président

**LA MUNICIPALITÉ FÉLICITE LES JOUEURS ET
LEUR PRÉSIDENT POUR CETTE BELLE
PERFORMANCE.**

Récré Action

L'association Récré Action, constituée de parents d'élèves des écoles du RPI La Sauvetat-Authezat, organise diverses manifestations afin de réunir des fonds destinés à soutenir les projets pédagogiques des deux écoles.

Cette année, les membres du bureau sont :

- Mme CLAUSTRE Sophie, présidente
- Mme PINQUIER Véronique, trésorière
- M GIBOLD Xavier, secrétaire

Cette année, l'association n'a pas réussi à réunir suffisamment de bonnes volontés pour proposer des actions tout au long de l'année comme elle avait su le faire les autres années. Nous avons pu tout de même proposer des ventes de chocolats à Pâques et aussi des ventes de madeleines Bijou.

Nous remercions les parents, le personnel scolaire et les municipalités de nos deux villages qui nous soutiennent dans chacun de nos projets.

Cordialement, l'équipe de Récré Action

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ



Ouverture de la Maison de Gergovie

La Maison de Gergovie rouvre ses portes et devient le MAB de Gergovie !

Le Musée Archéologique de la Bataille (MAB) de Gergovie vous donne rendez-vous pour son ouverture les 21 et 22 septembre 2019, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Découvrez des espaces de visite entièrement renouvelés et une toute nouvelle expérience de découverte offerte aux visiteurs.

Au cœur du plateau de Gergovie, site majestueux au passé tumultueux, théâtre de la bataille légendaire entre Vercingétorix et César, le Musée archéologique de la bataille (MAB) de Gergovie, possède tous les atouts pour devenir l'un des lieux touristiques incontournables de la région Auvergne-Rhône Alpes. Ce projet phare de Mond'Arverne Communauté a été réalisé avec le soutien du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'État et de l'Europe.

L'accès sera gratuit lors de l'ouverture pour les Journées Européennes du Patrimoine les 21 et 22 septembre 2019. Pré-inscriptions en ligne sur : www.mab-gergovie.fr



Le MAB de Gergovie en chiffres

- Une surface totale de 1200 m²
 - Plus de 600 m² d'espace d'exposition
 - Une salle d'exposition temporaire
 - Un espace « ateliers » pour les scolaires et les groupes
 - Une vue à 180° sur la Plaine de Sarliève, l'Oppidum de Gondole, les Camps de César
 - Un espace détente avec vue panoramique
 - Une salle vidéo dédiée à la Bataille de Gergovie
 - 40 animations vidéos
 - 30 maquettes
 - Des reconstitutions spectaculaires : sépultures, remparts romains et gaulois
- Plus de 300 objets et vestiges : monnaies, armes, panoplies militaires, outillages, bijoux...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ



Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Tous engagés pour le climat

Le cycle de conférences-débats, organisées par Mond'Arverne Communauté du 14 mai au 18 juin 2019, a rassemblé près de 200 personnes.

Ces rencontres auront permis d'informer et sensibiliser les habitants aux conséquences du réchauffement climatique, mais aussi d'échanger et de partager avec eux sur les actions que chacun peut mettre en œuvre.

L'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Mond'Arverne Communauté se poursuit. Cet outil de planification a pour but d'atténuer les effets du changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

En complément de ces conférences-débats, Mond'Arverne Communauté met à la disposition de tous des outils pratiques comme le « guide des gestes simples », destiné à fédérer les habitants sur la mise en œuvre d'actions concrètes, à la portée de tout le monde. Une charte d'engagement citoyen est également disponible en ligne (Rubrique : Habiter en Mond'Arverne → Développement durable → Charte PCAET).

Le PCAET sera présenté à la population, lors d'une réunion publique, le 17 septembre 2019 (horaire et lieu à définir).

Retrouvez toutes les informations pratiques sur :
www.mond-arverne.fr



Service à la personne

MOND'ARVERNE S'ADAPTE AUX BESOINS DE CHACUN

Le service à la personne de Mond'Arverne Communauté est là pour vous, en fonction de vos besoins : entretien du logement, aide aux repas, aux courses, aide à la toilette... Proximité, écoute, adaptabilité sont au cœur de ses missions.

Il propose des services adaptés aux situations : les personnes fragilisées temporairement ou de manière plus durable (sortie d'hospitalisation, handicap...) ; les personnes âgées de plus de 60 ans.

Les aides à domicile et auxiliaires de vie du service à la personne peuvent intervenir chez vous 7 jours sur 7, de 7h30 à 21h, sur les 28 communes du territoire de Mond'Arverne.

En fonction de votre situation, des aides existent pour participer au financement des interventions, nos responsables de secteur sauront vous guider aussi pour ces démarches administratives.

Le service est également éligible à un crédit d'impôt équivalent à 50% du montant des prestations.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

MOND'ARVERNE PROPOSE ÉGALEMENT UN SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE.

Les élus de Mond'Arverne Communauté ont souhaité étendre le portage de repas à domicile à l'ensemble des communes du territoire. Les personnes résidant à Yronde-et-Buron, Sallèdes, Laps, Busséol, Manglieu et Pignols (ancienne communauté de communes Allier Comté), peuvent désormais bénéficier de ce service communautaire depuis le 2 janvier 2019.

Le service fonctionne du lundi au dimanche. Les livraisons ont lieu le

matin, au domicile des personnes. Le repas est composé d'un potage, d'une entrée, de légumes et viande, de pain, de fromage et d'un dessert. Le rythme de livraison est libre et s'adapte aux besoins de chacun. La mise en place est très rapide : 72 heures suffisent pour constituer le dossier. Les équipes de Mond'Arverne Communauté peuvent se déplacer à domicile pour réaliser un devis et évaluer les besoins.

Le tarif est unique : 8 €. Le service ouvre droit à un crédit d'impôt. Les règlements sont possibles en chèque CESU, par chèque, espèces ou en prélèvement automatique.

Contact :

Pôle service à la population 27 boulevard du Jeu de Paume 63270 Vic-le-Comte

Tél : 04 73 69 24 28 - Mail : servicea-lapersonne@mond-arverne.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Politique Enfance Jeunesse

LES RELAIS DE LA PETITE ENFANCE

C'est un service d'informations et d'échanges gratuit et confidentiel pour les futurs parents, les parents, les assistants maternels et les gardes d'enfant à domicile.

Contacts :

Antenne de Saint-Amant-Tallende : 04 73 39 34 75

Antenne des Martres-de-Veyre : 04 73 39 86 95

Antenne de Vic-le-Comte : 04 73 77 95 50



LES CENTRES DE LOISIRS

Mond'Arverne Communauté assure l'organisation des temps d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), sur 6 sites différents.

Cet accueil est destiné aux enfants âgés de 3 à 11 ans* et/ou scolarisés en école maternelle ou primaire (de la petite section au CM2). Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont des espaces de découverte, de jeux, d'éducation où les enfants peuvent s'initier ou se perfectionner à différentes activités éducatives et sportives.

L'accueil est proposé de 7h30** à 18h30, les mercredis et durant les périodes de vacances scolaires (hors vacances scolaires), selon les modalités des différents dispositifs proposés. La tarification est établie selon le quotient familial.

* L'ALSH d'Orcet assure l'accueil des enfants âgés de 4 à 11 ans.

** L'ALSH d'Aydat propose l'accueil à partir de 7h le matin

Les 6 structures :

- **ALSH Saint-Georges-Sur-Allier :**
école maternelle
Saint-Exupéry 63800 Lignat
Tél 04 73 68 87 54
alsh.stgeorges@mond-arverne.fr
- **ALSH Vic-le-Comte**
espace Montcervier
rue Jean Mouly 63270 Vic-le-Comte
Tél : 04 73 77 91 02
alsh@mond-arverne.fr
- **ALSH Aydat**
école d'Aydat
chemin des Ecoliers 63970 Aydat
Tél : 04 73 79 37 15
alsh.aydat@mond-arverne.fr

- **ALSH Saint-Saturnin**
école de la Monne
place du 8 Mai 63450 Saint-Saturnin
Tél : 04 73 39 18 08
alsh.stsaturnin@mond-arverne.fr
- **ALSH La Roche-Blanche**
école
rue des Peyrouses 63670 La Roche-Blanche
Tél : 04 73 79 80 63
alsh.lrb@mond-arverne.fr
- **ALSH Orcet (association FJEP)**
école Paul Bador
avenue Alexandre Rouel 63670 Orcet
Tél 04 73 69 44 61
foyerfjep.orcet@orange.fr

Contact Pôle service à la population : 04 73 77 92 79

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

L'Office de Tourisme

Les missions de l'Office de Tourisme :

- accueil et informations des visiteurs,
- animations des lieux touristiques et promotion du territoire,
- exploitation et gestion des installations communautaires (piscine de Vic-le-Comte, centre nautique d'Aydat, centre pleine nature de Pessade),
- accueil toute l'année à Aydat et en été sur le plateau de Gergovie, à Saint-Saturnin et à Vic-le-Comte.

Contacts : Sauteyras 63970 Aydat, 04 73 79 37 69, www.mondarverne.com

FESTIVAL D'ICI & LÀ

Les 15 et 16 juin 2019, le 2^{ème} festival d'Ici & Là s'est déroulé dans le parc de Chadieu, avec pour fil conducteur la récupération et le détournement d'objets. L'auteur, Patrice Pluyette, était l'invité d'honneur de cette manifestation, pour sa capacité à détourner les genres littéraires. Le public a pu trouver sur le site jeux, manèges, ateliers créatifs, spectacles ainsi qu'une braderie de livres.



LES ARVERNIALES

La 18^{ème} édition des Arverniales, organisée par l'Association Les Arverniales sur le Plateau de Gergovie, a plongé les visiteurs dans le quotidien des Gaulois et des Romains, avec des spectacles, des ateliers d'artisanat et même de la cuisine gauloise.



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE
MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ SUR
WWW.MOND-ARVERNE.FR
PAGE FACEBOOK « MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ »
Inscrivez-vous à la newsletter mensuelle
sur www.mond-arverne.fr

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION ZA le Pra de Serre 63960 Veyre-Monton 04 73 39 62 00
PÔLE DÉVELOPPEMENT, TOURISME, CULTURE, AIDE À DOMICILE
1 rue du parc 63450 Saint-Amant-Tallende..... 04 73 39 61 50
PÔLE SERVICES À LA POPULATION
16 boulevard de Beussat 63270 Vic-le-Comte..... 04 73 77 92 79



La Sauvetat
UN VILLAGE, UNE HISTOIRE

ACCUEIL DU PUBLIC

SECRETARIAT DE MAIRIE

04 73 39 52 55

Lundi et Mercredi	10h00-12h00
Mardi et Jeudi	17h00-19h00

PERMANENCE DE MADAME LE MAIRE

Sur rendez-vous

AGENCE POSTALE COMMUNALE

04 73 39 50 00

Lundi et Jeudi	9h00-12h00
Mardi et Vendredi	16h00-19h00
Mercredi	12h45-15h45

BIBLIOTHÈQUE

Dimanche 10h00-12h00

Directeur de publication : Mme Bernadette Troquet
Rédaction : Commission communication
Création maquette, exécution : * AGREESTUDIO - www.agreestudio.com
Impression : Commune de la Sauvetat
Tirage : 400 exemplaires
Crédit photographique : Bernadette Troquet

◇ La Lettre ◇
D'INFORMATION

N°26 / SEPTEMBRE 2019